

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Commune de : ROMANECHE-THORINS

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

de la séance du **19 février 2026** sous la présidence de
Monsieur Yannick VACHER, Maire

Présents : Messieurs Jean-Pierre REYNIER, Maurice FAVRE, Joël BROUTIN et Madame Aurélie BUFFA, adjoints.

Madame Monique DUTRAIVE ép. LENFANT, Céline MASCHINOT, Marie-France MONNET
Messieurs Frédéric MEUNIER, Charles AHIAFOKPO, Thierry RATIGNIER, Frédéric BERGERON, Thomas PATENÔTRE, Philippe GUILLON

Excusés : Madame Josette GOMBERT représentée par Monique DUTRAIVE ép. LENFANT
Madame Sandrine TITOLO représentée par Monsieur Frédéric BERGERON
Madame Marion PONT

Absents : Madame Patricia FLAMY
Madame Lisa FINET

Monsieur Philippe GUILLON a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décisions prises dans le cadre des délégations

Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal au titre des déclarations d'intention d'aliéner et en matière de marché public.

➤ **Subventions aux associations 2026 :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des demandes de subventions parvenues en mairie et de l'étude faite par la commission finances sur cette question.

Vu l'état de versements des subventions 2025, s'établissant comme suit :

Désignation Tiers	Montant alloué 2025
ADMR ROMANÈCHE-THORINS	800,00 €
ASSOC FLORA	400,00 €
ASSOC PÉTANQUE ROMANÈCHOISE	400,00 €
ASSOC SOU DES ECOLES	400,00 €
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE ST HUBERT	400,00 €
ASSOCIATION A CIEL OUVERT	400,00 €
ADIL (ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE INFORMATION LOGEMENT)	150,00 €
Participations centres aérés (1 + 2)	1 689,00 €
CLUB DE L'AMITIÉ	600,00 €
COMITÉ DES ANCIENS	5 500,00 €
COMITÉ DES FÊTES	2 000,00 €

COMITÉ DES FÊTES subvention exceptionnelle	1 800,00 €
COMITÉ DE FLEURISSEMENT	750,00 €
COOP SCOLAIRE ÉCOLE	3 500,00 €
FNACA	400,00 €
FOYER RURAL	1 400,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	150,00 €
LES MOULINS A PAROLES	400,00 €
N'HANDICAP PAS NOS REVES	400,00 €
NOTE BEAUJOLAISE	1 200,00 €
QU'ARTZ	400,00 €
ROMANESCŒUR	0
SOCIÉTÉ D'ÉTUDE MACONNAISE	0
LE SOUVENIR FRANCAIS	190,00 €
TENNIS CLUB MOULIN A VENT	400,00 €
V.S.R.	1 400,00 €

Vu l'article 2311-7 du code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions d'attribution de subventions communales étudiées par la commission finances,

Vu l'intérêt public local présenté par les activités de ces différentes associations,

Considérant que les membres des associations concernées, intéressés par la délibération, ne prennent pas part au vote, le conseil municipal retient l'attribution des subventions pour l'exercice 2026 selon les dispositions suivantes :

	PRÉVISIONS 2026	Disposition du vote			
		Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote et quitte la salle
ADMR	900.00 €	15	-	-	1 : <i>Mme TITOLO</i>
ASSOCIATION FLORA	400.00 €	15	-	-	1 : <i>Mme LENFANT</i>
ASSOCIATION PÉTANQUE ROMANÉCHOISE	400.00 €	16	-	-	-
ASSOC SOU DES ÉCOLES	400.00 €	16	-	-	-
ASSOC COMMUNALE CHASSE SAINT HUBERT	400.00 €	16	-	-	-
ASSOCIATION À CIEL OUVERT	400.00 €	16	-	-	-
ADIL ASSOC DÉPARTEMENTALE INFORMATION LOGEMENT	150.00 €	16	-	-	-
PARTICIPATIONS CENTRES AÉRÉS	0	-	-	-	-

CLUB DE L'AMITIÉ	600.00 €	16	-	-	-
COMITÉ DES ANCIENS	5 500.00 €	14	-	-	2 : Mme LENFANT Mme GOMBERT
COMITÉ DES FÊTES	400.00 €	16	-	-	-
COMITÉ DE FLEURISSEMENT	750.00 €	16	-	-	-
COOP SCOLAIRE ÉCOLE	3 500.00 €	16	-	-	-
FNACA	400.00 €	16	-	-	-
FOYER RURAL	1 400.00 €	16	-	-	-
PRÉVENTION ROUTIÈRE	150.00 €	16	-	-	-
LES MOULINS À PAROLES	400.00 €	16	-	-	-
NOTE BEAUJOLAISE	1 200.00 €	16	-	-	-
N'HANDICAP PAS NOS REVES	400,00 €	15	-	-	1 : Mme MASCHINOT
QUARTZ	400.00 €	16	-	-	-
LE SOUVENIR FRANCAIS	190,00 €	16	-	-	-
TENNIS CLUB DU MOULIN A VENT	400.00 €	16	-	-	-
VSR	1 400.00 €	16	-	-	-
TOTAL	20 140 €				

Autorise le Maire à procéder au versement de ces subventions, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 65748 au budget primitif 2026

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2025 : Budget général**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2025 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

- **Dépenses :** 1 532 611,58 €
- **Recettes :** 1 911 669,66 €

Investissement

- **Dépenses :** 575 918,56 €
- **Recettes :** 788 277,48 €

Restes à réaliser : 605 579,00 €

Le Conseil Municipal approuve, **hors la présence de Monsieur le Maire**, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif du budget communal 2025.

➤ **COMPTE DE GESTION 2025 DU RECEVEUR MUNICIPAL – Budget Commune**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion du Receveur Municipal qui fait ressortir :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat exercice 2025	Part affectée à l'investissement Exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
INVESTISSEMENT	482 055.25 €	212 358.92 €	-	694 414.17 €
FONCTIONNEMENT	7 447 754.37 €	379 058.08 €	322 919.75 €	7 503 892.70 €

Cet excédent est conforme aux résultats du compte administratif du Maire.

➤ **AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve :

Résultat de fonctionnement à affecter : 7 503 892.70

Excédent d'investissement : 694 414.17

Restes à réaliser : - 605 579.00

Affectation en réserve au 1068 : 0

Report en fonctionnement au 002 : 7 503 892.70

➤ **Questions diverses**

NEANT

La séance est close à 21h10.

Le secrétaire de séance
Philippe GUILLON



Parole est donnée à la salle

Le Maire,
Yannick VACHER

